

2^{ème} Visite de M. ^{le propriétaire} SAARBAETH Gilbert à l'ASH 10

M. SAARBAETH exploitant agricole, est propriétaire
des parcelles section 4 n° 58 et 59.
Dans l'ancien PLU, elles étaient en zone A alors
que le futur PLU les classe en zone N,
ce qui leur permettra d'exploiter
d'autres terres exploitées les terrains
adjacents pour environ 1 hectare et demi.
Le redécoupage a été décidé par l'insertion à
M. le Conseiller - Enquêteur

Béatrice KLEIN
Commissaire - Enquêteur